

# JARDINER CHEZ SOI

## GUIDE DE L'AGRICULTURE URBAINE



Vous avez envie de transformer votre habitation en un luxuriant jardin? Peut-être voulez-vous simplement cultiver quelques fruits ou légumes à portée de main? Plusieurs espaces de jardinage s'offrent à vous : votre cour avant, votre cour arrière, votre balcon, votre toit et même votre cuisine. Bref, pratiquement tous les recoins de votre domicile peuvent être cultivés. Tout dépend de ce que vous souhaitez y faire pousser ainsi que du budget et du temps dont vous disposez. De plus, il vous faudra tenir compte de la réglementation de votre municipalité et de la tolérance de vos voisins face à certains de vos projets d'agriculture urbaine. Cette fiche vous présentera les différentes possibilités de jardinage à la maison, les différents espaces cultivables et les défis qui leur sont propres

### DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE CULTURE POUR VOTRE DOMICILE

L'agriculteur urbain doit savoir profiter de l'ensemble des occasions que lui offrent son domicile et [l'espace urbain dans son ensemble](#). Ainsi il ne faut pas hésiter à faire de la culture en pots, en sacs, en bacs et pourquoi pas sur des structures que vous aurez créées à partir de matériel récupéré. Par exemple, des gouttières recyclées peuvent devenir des bacs de culture pour des plants de fraises. Vous pourrez ainsi créer un mur vert sur lequel pendront de beaux fruits rouges juteux.

L'utilisation de pots et de bacs peut permettre de profiter des espaces ensoleillés, mais parfois sans végétation ou en hauteur, espaces chauds qu'affectionneront tout particulièrement les aubergines, les tomates, les poivrons et les piments. Toutefois, si vous utilisez les secteurs très ensoleillés et chauds de votre cour ou de votre balcon, n'oubliez pas le risque de manque d'eau, qui augmente dans ces conditions. Afin de veiller à la bonne hydratation de vos plantes, il est recommandé d'utiliser une [irrigation goutte à goutte ou encore des bacs à double-fond](#).



## LA COUR ARRIÈRE

Délaissés pendant plusieurs années, les jardins en cour arrière retrouvent aujourd'hui leur popularité dans les villes du Québec. Offrant, dans bien des cas, une superficie intéressante et une belle luminosité, en plus d'une certaine intimité, la cour arrière fut, à travers le temps, un lieu de prédilection pour cultiver ses propres aliments. Aujourd'hui encore, elle est l'endroit idéal pour concrétiser vos projets d'agriculture urbaine.

Plusieurs options d'aménagement de votre cour arrière s'offrent à vous. Afin de densifier les plantations dans l'espace disponible, n'hésitez pas à prendre en considération la hauteur des plants ainsi que la période de croissance et de récolte de chacune des espèces cultivées. Pour découvrir comment bien planifier votre potager, consultez la fiche [La culture des fruits, légumes et fines herbes](#). Si l'espace et l'ensoleillement vous le permettent, votre cour arrière peut également être agrémentée d'arbres ou d'arbustes fruitiers. Pour de l'information concernant ce type de culture, consultez la fiche [Les arbres fruitiers en ville](#). Finalement, certaines municipalités autorisent l'élevage de poules en cour arrière. Informez-vous auprès de votre municipalité pour connaître les règles en vigueur à ce sujet. Vous pouvez également consulter la fiche [Élevage en ville](#) et la fiche [Réglementation en matière d'agriculture urbaine et d'aménagements comestibles](#) afin d'en apprendre plus sur les lois et règlements provinciaux concernant ce type d'élevage. Petits ou grands projets peuvent prendre vie dans votre cour arrière! Il ne tient qu'à vous d'y investir un peu de temps et d'argent.

**CONSEIL DE L'AGRICULTEUR URBAIN :** La cour arrière offre de merveilleuses possibilités d'aménagement pour votre potager urbain, toutefois sachez que le sol de votre cour arrière peut être contaminé. En effet, si vous habitez un ancien quartier industriel, il est préférable de prendre certaines précautions. Par exemple, vous pouvez faire analyser votre sol, jardiner dans un potager surélevé ou jardiner dans des bacs. Pour plus d'information sur la contamination et la qualité des sols, consultez les fiches [Contamination des sols en ville](#) et [L'importance de la santé des sols au potager](#).



## LA COUR AVANT

Plusieurs citoyens souhaitent cultiver des plantes comestibles ou ornementales dans la cour avant de leur habitation. En effet, l'une des raisons premières de cultiver en façade est l'esthétique de l'aménagement paysager. Souvent réduites à quelques mètres carrés tout au plus, ces zones, parfois ombragées par les arbres de la rue, demeurent toutefois des endroits intéressants pour réaliser des aménagements comestibles ou, si vous le souhaitez, y implanter un potager. Vous devez toutefois vérifier auprès de votre municipalité, avant de commencer vos travaux, si les jardins comestibles en façade sont autorisés. N'oubliez pas, avant de cultiver votre devanture, comme pour un jardin en cour arrière, de vous assurer de la qualité de votre sol. En cas de contamination, différentes solutions s'offrent à vous. Pour les connaître consultez les fiches [Contamination des sols en ville](#) et [L'importance de la santé des sols au potager](#).



### Le saviez-vous?

Depuis avril 2013, la Ville de Drummondville a adopté une réglementation autorisant et encadrant l'aménagement de potagers en façade des résidences. Toutefois, en 2017, au Québec, peu de villes ont procédé à l'adoption d'une telle réglementation.

Si vous décidez d'étendre votre jardin, jusqu'à la fosse du trottoir (trou dans le trottoir permettant d'y planter des végétaux), discutez-en, encore une fois, avec votre municipalité avant de procéder, et ce même si celle-ci permet les jardins en façade! Bien que ce soit une pratique moins courante, certains arrondissements et municipalités encouragent les citoyens à cultiver les fosses d'arbres (par exemple, l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie avec le projet de verdissement [Faites comme chez vous](#)). La culture des fosses d'arbres n'est cependant pas sans risque en raison, entre autres, de la contamination du sol et du vandalisme.

**CONSEIL DE L'AGRICULTEUR URBAIN :** Vous désirez un aménagement à la fois comestible et esthétique, mais ne savez pas comment vous y prendre pour combiner les deux? Consultez le spécialiste d'un centre jardin afin qu'il vous conseille! Également, dans les dernières années, des entreprises spécialisées en aménagement comestible sont apparues et peuvent vous réaliser un plan d'aménagement de la cour combinant les plantes comestibles et ornementales!

## LE BALCON

Saviez-vous que vous pouvez transformer votre balcon en un petit jardin, peu importe sa taille? En effet, plusieurs citoyens utilisent le leur à des fins horticoles où fines herbes, fruits et légumes se côtoient, pour le plus grand plaisir des leurs propriétaires.

### Le saviez-vous?

Le mot balcon vient de langue perse (bal-khané) et signifie «pièce en hauteur». Parfois sous-utilisés, les balcons sont des endroits idéaux pour cultiver quelques plantes comestibles qui viendront agrémenter plusieurs de vos repas!

Tout d'abord, avant de démarrer un jardin sur votre balcon, assurez-vous que celui-ci est assez grand pour accueillir votre projet. De plus, vous devez également vérifier que votre balcon est en bon état et sécuritaire car celui-ci pourrait ne pas supporter de charges supplémentaires permanentes. Par exemple, une trop forte pente et des signes de pourriture sur les poutres principales du balcon peuvent s'avérer être des signes de dégradation. Finalement, avant d'installer vos bacs ou vos pots, visualisez l'ensoleillement dont bénéficie cet espace afin de choisir vos cultures en conséquence. Certaines plantes aimeront le plein soleil tandis que d'autres préféreront la mi-ombre. Vous devez ainsi adapter vos cultures à votre environnement, et non l'inverse.

**ATTENTION :** Si votre balcon est adjacent à une sortie d'urgence ou à une sortie principale, le jardin que vous y aménagez doit impérativement permettre le passage de façon aisée et sécuritaire.

**CONSEIL DE L'AGRICULTEUR URBAIN :** La culture de plantes grimpantes, comme [les haricots](#), [la vigne](#) ou [le houblon](#), vous permettra de créer de l'ombre et de l'intimité sur votre balcon, ce qui est parfait pour les belles journées d'été!

L'utilisation de bacs à réserve d'eau, de sacs en géotextile ou de jardinières est nécessaire lorsqu'on jardine sur balcon. Il existe une multitude de bacs sur le marché. Certains sont déposés sur le sol, d'autres s'accrochent au garde-corps, certains sont en plastique, d'autres en terre cuite... Bref, vous avez l'embarras du choix. Vous pouvez également fabriquer vous-même un bac à double-fond en suivant de [simples plans disponibles en ligne](#). Laissez-vous guider par vos envies et n'hésitez pas à verdifier votre balcon. Notez qu'il n'est pas nécessaire de transformer votre balcon en une jungle luxuriante dès la première année. Débutez à votre rythme et selon vos aptitudes, votre expérience n'en sera que plus agréable!



## LE TOIT JARDIN

Avez-vous déjà rêvé de jardiner sur votre toit, admirant d'un coup d'œil la ville et l'horizon? Bien que l'idée puisse paraître tentante, plusieurs défis sont à relever avant que vous puissiez transformer votre rêve en réalité. En effet, même si vous jardinez durant la belle saison, vous devez penser à l'hiver : bien des bâtiments résidentiels n'ont pas été conçus pour supporter le poids d'un jardin en plus du poids de la neige. Par conséquent, lors de l'installation d'un toit vert, il devient nécessaire dans bien des cas de renforcer la structure du toit afin qu'elle puisse supporter cette charge supplémentaire. L'expertise d'un ingénieur spécialisé dans ce domaine ainsi que celle d'une compagnie de toits verts reconnue vous permettra d'éviter le pire. Si vous ne désirez pas vous lancer dans de si gros travaux, il vous est possible d'installer, à moindre coût, quelques bacs de jardinage sur votre toit. Vous devrez toutefois les enlever en automne pour ne pas surcharger votre toit. Vous éviterez ainsi de vous retrouver avec de graves problèmes.

**ATTENTION :** Un permis est requis pour la construction ou la transformation d'un bâtiment. C'est pourquoi, comme il recouvre le toit au même titre que les matériaux de recouvrement traditionnels, le toit végétalisé doit être installé selon les exigences du Code de construction du Québec. Avant de réaliser les travaux, vous devez demander un permis à votre municipalité. Si vous désirez toutefois simplement pratiquer la culture en pots ou en bacs sur votre toit, cela ne nécessite pas de transformation de bâtiment et donc ne requiert pas de permis de construction ou de transformation. Il est tout de même préférable de demander l'un avis d'un ingénieur en structure afin de déterminer la capacité de poids maximale que peut supporter votre toit.

Si vous décidez de vous lancer dans la conception d'un toit vert, il est important de contacter votre municipalité afin de connaître sa réglementation sur le sujet. Par exemple, une municipalité peut, dans son Règlement de construction, avoir émis les critères à respecter pour la construction de toits verts, notamment des limites concernant la pente du toit, des règles sur l'accès au toit et des critères quant à sa capacité portante. Il est également important de vérifier les règlements concernant les éléments suivants : l'accès au toit, son approvisionnement en eau et en électricité, les rambardes afin d'éviter une chute, l'inflammabilité de la membrane de toit et des éléments en terrasse, etc. De plus, les projets de toits végétalisés sont aménagés sur des bâtiments assujettis aux lois, règlements et codes de la [Régie du bâtiment du Québec \(RBQ\)](#).

Vous l'aurez compris, on ne s'improvise pas entrepreneur en toit vert. Avant de commencer les travaux effectués par un entrepreneur reconnu, demandez-lui une estimation des coûts totaux du projet. Bien que le prix puisse paraître prohibitif, de plus en plus de subventions vous permettent de compenser une partie de vos coûts de réalisation. Si vous ne pouvez pas vous permettre de réaliser un projet de toit végétalisé à la maison, sachez que quelques bâtiments publics possédant de magnifiques toits verts vous permettront de profiter de la verdure, voir même d'une cueillette supervisée, et d'une vue imprenable sur la ville.

## Le saviez-vous?

Le Palais des congrès de Montréal a sur son toit un jardin de près d'une acre. Il est possible d'aller visiter cette vitrine qui met en lumière les différentes technologies d'agriculture urbaine utilisées sur ce toit.

## À L'INTÉRIEUR

Il est également possible de cultiver quelques plantes comestibles à l'intérieur de votre maison. Que cela soit sur le bord d'une fenêtre ou à l'aide de lampes de croissance, la culture d'intérieur vous permet d'avoir une petite production alimentaire dans le confort de votre domicile. Il est notamment possible de faire pousser des pousses et des germinations, des champignons ou bien sûr quelques [fines herbes](#) sur le bord de votre fenêtre.

Ainsi, que vous soyez en appartement ou en maison, que vous soyez propriétaire ou locataire, l'agriculture urbaine est à portée de main! Fixez-vous des objectifs réalistes, prenez le temps de bien faire les choses, informez-vous, posez des questions à votre entourage et croyez en votre réussite! De plus, de nombreuses formations sur la création de jardins à domicile sont aujourd'hui disponibles à la grandeur du Québec.



Vous désirez en savoir plus sur le jardinage à la maison? Consultez les autres fiches du Guide de l'agriculteur urbain afin de choisir la technique de jardinage la plus adaptée à votre domicile et d'en apprendre plus sur les multiples facettes de l'agriculture urbaine!